

# **COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND**

## **PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix décembre, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Isabelle DUBUS , Jérôme AVONTS, Karine DESON,

**Procuration** : Sandrine RAOUT à Stéphane MER

**Membres absents** : Sandrine RAOUT, Ludivine TISON, Isabelle MILLET et Hervé DANGREAUX

Isabelle DUBUS est nommée secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 12	Exprimés : 12		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0	

### **URBANISME**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

☞ Société Mabéma de Essars (62) à Monsieur BARBIEUX et Madame CHWEUDURA de Denain - 12 résidence Paul Lecouffe - Parcelle A 1 875 - 601 m<sup>2</sup>

☞ Mr et Mme DEBAIL Sébastien de Lieu Saint Amand à Madame VILLAIN Aurore de Roeux - 94 rue Marcel Prouveur - Parcelle A 863 - 414 m<sup>2</sup>

☞ Société Mabéma de Essars (62) à Société « MB IMMO » de Douchy les Mines - 13, 15 et 17 résidence Paul Lecouffe - Parcelle A 1 889, 1901 et 1903 - 513, 471 et 489 m<sup>2</sup> -

☞ Mme PENEL Daisy de Lieu Saint Amand à Mr GOURDIN Melvin de Avesnes Le Sec - 16 avenue de la République - Parcelle A 479 - 314 m2

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 12	Exprimés : 12		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0	

## FINANCES

### MARCHES PUBLICS

- **Attribution du marché pour les travaux de remplacement de la charpente et de la couverture de l'église**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de réhabilitation et d'extension du local associatif avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Désamiantage : SARL DUPRIEZ NAQUART pour un montant de 21 450.00€ HT
- Lot 2 - Echafaudage : Entreprise REATUB pour un montant de 29 700.00€ HT
- Lot 3 - Charpente-traitement des bois-couverture : Entreprise ART TOIT pour un montant de 248 572.33€ HT.

Il est rappelé qu'une demande de subvention avait été sollicitée auprès des services du département au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs. Cette dernière ayant été refusée, le dossier sera représenté sur l'année 2022 car nous avons eu une réponse favorable à notre demande de dérogation pour commencer les travaux.

Votants : 12	Exprimés : 12		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0	

## SUBVENTIONS

Le Conseil municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- 310€ CHSB dentaire pour leurs interventions à l'école
- 300€ à l'association Solidarité partage pour l'animation lors de la dégustation du beaujolais nouveau
- 1 200€ en faveur du Téléthon car les actions menées habituellement n'ont pas pu se faire au vu du contexte sanitaire.

Votants : 12	Exprimés : 12		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0	

## TRAVAUX

- **Maison des associations** : Les opérations préalables à la réception ont été faites le 30 novembre 2021 et la réception se fera le 21 décembre. Des réserves ont été mises, cela concerne principalement le lot « peinture » mais nous espérons que ces réserves pourront être levées fin janvier pour une livraison du bâtiment en février.  
Le plan d'évacuation du bâtiment est en cours et l'achat de mobilier est à l'étude.
- **Espace dédié aux poubelles à l'étang** : Les travaux sont terminés, il reste des claustras à poser pour permettre de fermer visuellement cet espace.
- **Esquisse parking près de la salle Fourmentaux** ; La commission travaux travaille activement sur ce projet mais il reste encore de nombreux points à définir. A ce jour, il a été retenu que le parking de 32 places sera réservé aux occupants de la salle, un espace fermé sera également prévu pour permettre aux enfants de jouer à l'extérieur. Lors d'une prochaine réunion, un projet sera présenté et pourra être étudié par le Conseil.
- **Esquisse parking à l'église** : Le plan retenu par la commission est présenté et retenu par le conseil. Il permet de créer 4 nouvelles places. Une place PMR est à l'étude mais le problème de dénivelé va peut-être empêcher ce projet car il existe des normes à respecter. L'information sera donnée prochainement.

- **Voirie rue Jean Dewez** : Les travaux de réfection sont terminés. Un arbre devenu dangereux à cause d'un champignon a dû être abattu. Il reste le marquage des places de parking à faire. L'entreprise attend une météo plus clémente.

## FESTIVITES

- **Marché de Noël** : Il a été très apprécié, nous avons eu de nombreux retours positifs. La descente de Saint Nicolas et le feu d'artifice ont du être décalés au dimanche à cause de la météo mais cette solution de garder le spectacle pour clôturer le week-end festif sera peut-être conservé à l'avenir. A revoir lors d'une prochaine réunion.
- **Noël des Associations** : Il a été annulé mais le conseil décide de reporter le spectacle qui avait été réservé par la municipalité au mercredi 20 avril. Il sera proposé aux enfants à la place d'une séance de cinéma durant les vacances d'avril.
- **Passage du père Noël** : Il est maintenu et les calèches partiront de la mairie. Elles seront décorées le 23 décembre à 9 h à la ferme Brisville.
- **Concours maisons illuminées** : Il y a 16 inscriptions dont 6 nouveaux. Le jury passera prochainement.
- **Cérémonies diverses** : Il est rappelé que la cérémonie des vœux du maire à la population est annulée. Le concert de l'harmonie qui devait avoir lieu le 5 décembre est reporté au 29 janvier. Les « 10 ans de la médiathèque » se fêteront au printemps.

## JEUNESSE

- **Fête de Noël à l'école** : Elle aura lieu le vendredi 17 décembre après-midi sous forme d'un goûter qui sera distribué dans les classes pour les petits et sous le préau pour les primaires. Un chocolat chaud et de la brioche seront offerts aux enfants et la traditionnelle distribution de chocolats, d'oranges et de brioches se fera le même jour. Le père Noël sera présent dans l'école durant l'après-midi.
- **Galette des rois** : Elle sera offerte aux enfants de l'école début janvier comme chaque année.

## SPORTS ET ASSOCIATIONS

- **Associations** : Il est rappelé que suite à une décision du conseil, les subventions n'avaient pas été versées. Seules deux associations locales ont fait une demande et ont reçu une subvention : il s'agit de l'étoile cycliste (4 000€) et du tennis (5 000€ pour les éducateurs sportifs). Lors des assemblées générales, il n'a pas été constaté de problèmes financiers dans les associations.  
Sur le plan sanitaire, il n'y a pas de restriction à ce jour concernant les associations.
- **Sports** : Le conseil décide de remplacer les filets de buts latéraux et officiels et de récompenser les signaleurs bénévoles qui assurent les courses cyclistes par l'achat d'un coupe vent.  
Le conseil accepte le devis de la société « Pub avenue » d'un montant de 1 809.60 € pour ces achats.  
Une demande de devis a également été faite pour le remplacement des buts dans la salle des sports. La commission de sécurité nous a signalé qu'ils n'étaient plus aux normes.  
En ce qui concerne le terrain de foot, les abris des bancs de touche doivent être réparés et un panier de basket doit être supprimé sur le plateau sportif.  
Il a été nécessaire de prendre un arrêté municipal pour rappeler aux administrés qu'ils doivent tenir en laisse leur compagnon à quatre pattes, ceci afin d'éviter tout accident car à plusieurs reprises des jeunes qui s'entraînaient ont été coursés par des chiens.

## EMPLOI, SOCIAL ET SANTE

- **Santé** : Nous avons reçu dernièrement la société Tesson concernant la cabine de téléconsultation et nous avons obtenu de nombreuses réponses à nos questions. Cependant, la commission a décidé de patienter un peu avant de représenter le projet car il semblerait que l'installation sera peut-être subventionnée par la région en 2022.  
En attendant, des démarches seront faites à nouveau pour essayer de trouver des médecins généralistes et spécialistes pour notre pôle médical.

- **Emploi** : Le directeur de pôle emploi est plutôt satisfait des résultats sur la commune en matière de chômage. Une réunion avec les demandeurs d'emploi était prévue le 14 décembre mais a dû être reportée à cause des restrictions sanitaires. Elle aura lieu en février 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

### CORRESPONDANT DE DEFENSE ET DE SECURITE CIVILES

Il est nécessaire de nommer un correspondant de défense et sécurité civile. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Isabelle DUBUS, domiciliée à Lieu Saint Amand, comme correspondant de défense et de sécurité civiles.

Votants : 12	Exprimés : 12	
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

### APPEL A PROJETS POUR IMPLANTATION DE CAMERAS

Le Conseil Municipal avait décidé d'implanter des caméras sur la commune aux endroits indiqués par les services de gendarmerie et de solliciter une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, le plan de dépenses dont le montant total des travaux est de 138 096.30€ HT avait été accepté et Monsieur le Maire avait été autorisé à solliciter auprès des services de l'état une subvention au taux le plus élevé possible au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et à signer tous les documents s'y rapportant. Cette subvention ayant été refusée en 2021, le Conseil décide de présenter à nouveau ce projet en 2022.

Votants : 12	Exprimés : 12	
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

## RESIDENCE PAUL LECOUFFE

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil municipal de choisir le nom donné aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le Conseil municipal, lors de sa réunion du 25 mars 2019, avait décidé de nommer la nouvelle résidence et avait choisi le nom de Paul Lecouffe .

Le nouveau conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide cette proposition de dénomination du nouveau lotissement de résidence Paul Lecouffe.

Votants : 12	Exprimés : 12	
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0